

À une session extraordinaire du Conseil municipal de Hope Town, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce septième jour de décembre 2021, à dix-neuf heures, sont présentes :

Sont présentes à cette réunion :

Siège no 1 : Joanne Ross
Siège no 2 : Lida Francoeur
Siège no 3 : Shannon Major
Siège no 4 : Tracy Major
Siège no 5 : Gisèle Delarosbil
Siège no 6 : Élizabeth Thériault

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assiste également à la séance : Sylvie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

203-2021

RÉUNION OUVERTE AU PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1489-2021 du 1^{er} décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2021-082 du 17 novembre 2021, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue ouverte avec public restreint et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élizabeth Thériault, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue avec public restreint et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

204-2021

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

205-2021

LECTURE, ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 4 ET 6 OCTOBRE 2021 ET DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Joanne Ross, appuyée par Élisabeth Thériault et résolu à la majorité des conseillères que les minutes du 4 et 6 octobre 2021 ainsi que celles du 15 novembre 2021 soient acceptées telles que rédigées et lues.

La conseillère no 5 est contre les résolutions 168-2021, 169-2021, 170-2021 et 181-2021 des procès verbaux du 4 et 6 octobre 2021.

Les minutes du procès verbal du 24 novembre 2021 sont reportées à une réunion ultérieure.

Adoptée

206-2021

COMPTES

Il est proposé par Shannon Major, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères que les comptes au montant de \$24 309.31 pour le mois de novembre 2021 soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à les payer.

Je soussignée, Sylvie Francoeur, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation.

Sylvie Francoeur, directrice générale

Adoptée

207-2021

DOSSIERS POUR VENTE POUR TAXES

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1023 du code municipal, la directrice générale est tenue de préparer la liste des arriérés de taxes pour la présenter au Conseil en vue de la vente des immeubles à la MRC prévue pour le 21 janvier 2022.

IL EST PROPOSÉ par Tracy Major, appuyée par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil autorise la directrice générale à faire parvenir cette liste pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes.

Adoptée

208-2021

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal de Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne Ross, appuyée par Gisèle Delarosbil et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19h00 :

- | | |
|--------------|---------------|
| - 12 janvier | - 6 juillet |
| - 2 février | - 3 août |
| - 2 mars | - 7 septembre |
| - 6 avril | - 5 octobre |
| - 4 mai | - 9 novembre |
| - 1 juin | - 7 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

209-2021

PERMISSION POUR VOIRIE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Il est proposé par Shannon Major que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022, et qu'elle autorise Sylvie Francoeur, directrice générale, à signer les permis.

Adoptée

210-2021

PAERRL 2021

MAMH – PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Attestation des travaux.

CONSIDÉRANT que la Ministère des Transports, de la Mobilité durable et le l’Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 61 522\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2021;

CONSIDÉRANT que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l’utilisation de cette somme;

CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Hope Town vise l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Lida Francoeur, APPUYÉE par Tracy Major et résolu à l’unanimité d’attester le bilan présenté par la greffière-trésorière au montant de 61 522\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l’année 2021 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l’entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Adoptée

211-2021

NOUVELLE ADRESSE COURRIEL

Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Joanne Ross et résolu à l’unanimité des conseillères que la municipalité engage la compagnie SMT Web & Marketing pour programmer la nouvelle adresse courriel dans Outlook dû au transfert de Navigue.Com à Télus.

Adoptée

212-2021

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2022-2023 ET 2024

Il est proposé par Shannon Major, appuyée par Tracy Major et résolu à l’unanimité des conseillères que la municipalité adopte à une séance extraordinaire ultérieure le programme triennal d’immobilisations 2022-2023 et 2024.

Adoptée

213-2021

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUES ET DU MAIRE

Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Joanne Ross et résolu à l’unanimité des conseillères que la municipalité suit l’indice des prix à la consommation (IPC) pour l’augmentation des salaires pour l’année 2022 soit 5,3% et qu’un minimum de 2% s’applique advenant que l’indice des prix à la consommation est moins de 2%.

Adoptée

214-2021

RÉMUNÉRATIONS DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Élisabeth Thériault et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité donne une augmentation de 1\$/heure aux employés saisonniers plus l'indice des prix à la consommation (IPC) de 5.3% et advenant que l'indice des prix à la consommation soit moins de 2% que 2% soit appliqué comme une augmentation salariale annuelle.

Adoptée

215-2021

AJUSTEMENT SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Gisèle Delarosbil, appuyée par Joanne Ross et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité fasse un ajustement salariale pour l'année 2022 de 3.00\$/heure plus l'indice des prix à la consommation (IPC) de 5,3% et qu'une augmentation de 2.00\$/heure pour les années 2023, 2024 et 2025 plus l'indice des prix à la consommation minimale de 2% advenant que l'indice soit moindre pour atteindre le seuil de 50 000\$ annuellement.

Le nombre d'heures hebdomadaires demeure à 32.50 heures et advenant que la directrice générale doit effectuer des heures supplémentaires qu'elle soit autorisée à les faire sans exagération sans passer une résolution.

Ces heures supplémentaires seront facturées ou prises en congé.

Adoptée

216-2021

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité autorise la directrice générale à payer ces comptes à l'avance selon la date d'échéance des factures :

- Télus
- Hydro-Québec
- Les salaires
- Les retenues salariales
- Garage Éric Grenier
- Allan Robinson
- Petite caisse
- Frais juridiques

Adoptée

217-2021

PANIER DE NOËL

Il est proposé par Tracy Major, appuyée par Shannon Major et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité donne 1.50\$ par habitant au lieu de \$1.00 puisque la MRC de Bonaventure nous rembourse 0.50\$ par habitant.

Le montant du chèque sera \$583.50 pour 389 habitants.

Adoptée

218-2021

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE de puis le mois de septembre 2016, la Régie inter-municipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria – Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Lida Francoeur, appuyée par Tracy Major, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Hope Town, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Hope Town, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 856.00\$

Adoptée

219-2021

DONS

Il est proposé par Shannon Major et résolu à l'unanimité des conseillères que la municipalité de Hope Town fasse les dons aux organismes suivants :

Feuillet paroissial de Saint-Godefroi	\$ 65.00
École La Source (Soupers de Noël)	\$ 77.50

Adoptée

220-2021

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Lida Francoeur que la séance soit levée, 20h00.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Mairesse

Sylvie Francoeur
Directrice générale